

Arriv-

20 JAN. 2021

U.D.A.P. AIN



Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse
Canton de Pont de Veyle

MAIRIE DE LAIZ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 janvier 2021

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 15 Excusé(s) : 2 Présents : 13 Votants : 14 Pouvoir : 1</p>	<p>L'an deux mille vingt et un le 19 janvier et à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué le 14 janvier 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sébastien SCHAUVING, Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u> Monsieur Sébastien SCHAUVING, Madame Sylvie MARECHAL GOYON, Madame Nelly SALLET, Monsieur Francis BOURGEOIS, Monsieur Jean-Louis CHALOIN, Monsieur Fabrice DESPLANCHES, Madame Jocelyne KOROSEC, Madame Marie-Pierre FONTMORIN, Monsieur Alexandre MUZY, Madame Véronique SILVI, Madame Christelle GEOFFROY, Monsieur Fabien LOPES, Madame Michelle GOYON</p> <p><u>Etaient absents :</u> Monsieur Francis VISCOVI, Monsieur Franck TEPPE</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Monsieur Fabien LOPES.</p>
--	---

N°21-10 : Approbation proposition de mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords autour des monuments historiques.

Monsieur le maire informe du souhait de la direction régionale des affaires culturelles d'engager la procédure de modification de la servitude de protection des monuments historiques débordant sur la commune de Laiz, suivant la nouvelle réglementation (loi LCAP – relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine) parue en juillet 2016.

La proposition reçue sous forme d'une note explicative, accompagnée d'une carte légendée présentant le nouveau périmètre, se veut adaptée aux réalités du terrain, aux enjeux de visibilité et sensibilités architecturales, urbaines et paysagères concentrés autour du monument historique.

Monsieur le maire précise que la mise en œuvre d'un périmètre délimité des abords autour des monuments de Pont de Veyle et Grièges a déjà été validé par ces deux communes : Pont des Laboueurs à Grièges et périmètre des monuments historiques de Pont de Veyle (Maison dite « Logis du Gouvernement de Savoie », Château, Domaine du Château, Immeuble 61 Grande rue, et l'Eglise Notre-Dame).

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce projet

Les membres du conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Approuve le projet de la direction régionale des affaires culturelles d'engager la procédure de modification de la servitude de protection des monuments historiques débordant sur la commune de Laiz

Accusé de réception en préfecture
001-210102034-20210119-21-10-DE
Date de télétransmission : 20/01/2021
Date de réception préfecture : 20/01/2021

Fait à LAIZ le 19/01/2021

Le Maire,

Sébastien SCHAUVING

